



N° de résolution
ou annotation

Le 6 juin 2022,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 juin 2022 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2022-123

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-124

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2022 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2022-125

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen demande au conseil municipal une date prévisionnelle des travaux de réfection dans la rue St-François.

Rés. 2022-126

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle a été déposé. Aucune plainte ni aucune sanction n'a été reçue sur l'application dudit règlement. Ce rapport est disponible pour consultation sur le site internet.

Rés. 2022-127

ARRÉRAGE DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à débiter les procédures de ventes pour taxes pour les propriétés suivantes :

<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Adresse</u>	<u># de lot</u>
Éric Bourgault	139, route Elgin Sud	5 868 340
Frank Moreau	0, rte de la Plage-du-Sault	5 347 802
Gilbert Sissac, Gisèle Verger	2970, rte Elgin Nord	5 867 415
Jacques-Yvon Fortin	44, rue St-Pierre	5 867 895
Jacques-Yvon Fortin	0, rang des Moreau	5 866 865
Jocelyn Gagnon	37, ch. De la Plage-du-relais	5 867 627
Jocelyn Gagnon	39, ch. De la Plage-du-relais	5 867 626
Katy Pelletier, David Pelletier	2580, rte Elgin Nord	5 867 393
Keaven Miville, Chantal Moreau	347, rue Principale	5 867 802
Mathieu Troie, Marie-Ève Caron	20, rue St-François	5 868 015
Michel Couette, Nadia Montreuil	1210, rte Elgin Nord	5 867 643
Sébastien Duval	67, rue du Parc	5 867 709
Sylvie Méryneau	46, rue St-François	5 868 006

Rés. 2022-128

CONFIRMATION D'EMPLOI – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité l'engagement contractuel de M. Gabriel Couette, à titre de préposé à l'entretien des parcs et des infrastructures de loisirs, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 10 octobre 2022. L'employé est soumis aux conditions prévues pour sa catégorie d'emploi dans la politique salariale.



Rés. 2022-129

Rés. 2022-130
N^o 9^e résolution
ou annotation

Rés. 2022-131

FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité qu'il soit noté le dépôt des faits saillants du rapport financier 2021 par le maire. Ledit rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité.

MODIFICATION DES MONTANTS ALLOUÉS AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS DE REPAS DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que les montants alloués aux frais de déplacement et aux frais de repas des employés et des élus municipaux soient mis à jour selon les montants suivants :

Déjeuner : 13.00\$ + taxes + pourboire (15%) = 17.19\$

Diner : 18.00\$ + taxes + pourboire (15%) = 23.80\$

Souper : 28.00\$ + taxes + pourboire (15%) = 37.02\$

Aucun frais pour des consommations d'alcool ne seront remboursés par la municipalité.

Kilométrage : 0.60\$/KM

ACCEPTATION DU PROJET DE SCHÉMA EN COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Pamphile a été intégrée dans le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3e génération);

ATTENDU QUE le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3^e génération) a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile suggère à la MRC de L'Islet de ne pas inclure au schéma de couverture de risques incendie le Service d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI);

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile demande à réadopter le projet de schéma de couverture de risques incendie suite à l'autorisation gouvernementale si des changements y sont apportés, qu'ils soient majeurs ou mineurs.

PRÉVENTION INCENDIE

Le directeur incendie, M. Alain Leclerc, fait un rappel de prévention à la population à propos des feux à ciel ouvert, des feux industriels ou commerciaux et des feux de plaisance.

Rés. 2022-132

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2022-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #237 CONCERNANT LA CIRCULATION

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que le règlement #2022-005 modifiant le règlement #237 concernant la circulation soit adopté. Ledit règlement sera disponible sur le site Web de la municipalité pour consultation.

Rés. 2022-134

AUTORISATION DÉPENSES – CHAÎNES DE RUE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 19 746.50\$ + taxes pour la réalisation des travaux de chaînes de rue dans les rues du Foyer Nord, du Collège et Lajeunesse. Les travaux seront exécutés par l'entreprise BMQ inc. suite à une demande de prix sur invitation.

Rés. 2022-135

CONTRIBUTION MUNICIPALITÉ – DÉFICIT 2020, 2021, 2022 ORH ST-PAMPHILE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe pour 10% du déficit de l'ORH – St-Pamphile, étant de 1 454.00\$ pour l'année 2020, de 1 620.00\$ pour l'année 2021 et de 2 153.00\$ pour l'année 2022.

Rés. 2022-136

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pamphile nomme Madame Marlène Bourgault comme personne déléguée désignée pour la représenter, jusqu'à nouvel avis, lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc.

Rés. 2022-137

DEMANDE DE COMMANDITE – ABC DES HAUTS PLATEAUX

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile contribue financièrement au rallye intergénérationnel organisé dans le cadre de la Journée de la famille le 4 juin 2022, au montant de 250\$.



N° de résolution
ou annotation

CONFIRMATION D'EMPLOI – EMPLOYÉS TERRAIN DE JEUX ET PISCINE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité de confirmer les emplois suivants :

Terrain de jeu :

Laurie Gagnon,	Coordonnatrice	15.75\$
Élise Chouinard,	Animatrice 2 ^e année (+ 1 sdg)	14.50\$
Nelly Leblanc,	Animatrice 2 ^e année	14.50\$
Juliette Lévesque,	Animatrice 4 ^e année	15.00\$
Rosemarie Chouinard,	Animatrice 2 ^e année	14.50\$
Maxime Pelletier,	Animatrice spécialisée	15.25\$
Ludger Thibodeau,	Animateur sdg 1 ^{re} année	14.25\$
Zhoé Cardinal,	Animatrice sdg 1 ^{re} année	14.25\$

Piscine :

Annie-Klara Leblanc, Sauveteur-Moniteur en chef 1 ^{re} année	18.50\$
Noémie Leblanc, Sauveteur-moniteur 2 ^e année	17.75\$
Élizabeth Potvin, Sauveteur-moniteur 1 ^{re} année	17.50\$
Malory Pelletier, Assistant-surveillant-sauveteur 1 ^{re} année	16.00\$
Pénélope Chouinard, monitrice pour la session de printemps	17.50\$

Rés. 2022-139

PROJET RÉSEAU BIBLIOTHÈQUES G7

ATTENDU QUE la majorité des municipalités du sud de la MRC opèrent une bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE les heures d'ouvertures des bibliothèques sont assez restreintes et privent des citoyens de chacune des municipalités à profiter de ce service ;

ATTENDU QU'un horaire commun pourrait être établi ;

ATTENDU QU'un logiciel informatique commun pour les emprunts pourrait être acquis afin de permettre à tous les citoyens de L'Islet-Sud d'utiliser leur même carte dans toutes les bibliothèques du G7 ;

ATTENDU QUE le service serait offert aux citoyens des municipalités n'opérant pas de bibliothèque ;

ATTENDU QU'une bibliothèque mobile pour les personnes âgées et pour les personnes à mobilité réduite pourrait devenir la phase 2 du projet ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile adhère au projet du réseau de bibliothèques du G7.

Rés. 2022-140

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport pour les permis suivants :

Chantal Robichaud	Maison 34'x42'
Réjean Vaillancourt	Garage 12'x24'
Éric Michaud 2e permis	Garage 24'x40'
Marc Ouellet	Remise
Lise Roberge	Gazebo
Alexandra Dupont	Galerie avant et arrière
Jocelyn Dubé	Chalet 16'X20'
Daniel W. Jalbert	Abri à bois
Maggie Bélanger	Galerie 20'X23', deck de piscine 20'X22'
Doris Bélanger	Cabanon 16'X16'



N° de résolution
ou annotation

Suzanne Vaillancourt	Remise 10'X12'
Mario Pelletier	Entrepôt 16'X40'+cabanon 12'X16'
Réjeanne Anctil	Agrandissement 14'X14'
CSSCS école St-Joseph	Mise aux normes
Michel Bertrand	Abri à bois
Guillaume Gauthier	Revêtement extérieur
Martin Blanchet	Chauffage, rénos sous-sol, armoire galerie
Michel Gagnon	Remplacement de 3 fenêtres
Julien Ouellet	Toiture
Gaétan Anctil	Déménagement d'un cabanon
Lorraine Lévesque	Réparation de galerie
Marcel Charland	Agrandissement du cabanon
Concassage Marc-Syl inc.	Remplacement porte de garage
Lucie Bélanger	Remplacement 1 porte, 1 fenêtre
Micheline Ouellet	Réfection de la galerie existante
Régis Nadeau	Refaire le patio
Gilles Bourgault	Réparation du ciment garage
Keven Jalbert	Refaire la toiture
Diane Miville	Refaire la galerie
Danielle Pruneau	Ajout d'une porte ext. Installation d'une galerie
Denise Pelletier	Refaire la galerie
Régis Chouinard	Refaire la toiture
Jocelyn Pelletier	Refaire la toiture de la maison et cabanon
Rémi Morin	Lambris ext., porte de garage et 1 fenêtre
Raymond Laverdière	Refaire la galerie
Michel Thibault	Refaire la galerie
Jocelyn Leblanc	Refaire toiture + porte avant
Manon Morin	Deck de piscine
Christian Roy	Réparation solage
Michel Bertrand	Galerie entrée de cave
Damien Leclerc	Refaire patio et entrée de cave

Rés. 2022-141

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI DE CONSTRUCTION – MARCEL DUBÉ

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marcel Dubé a fait l'acquisition du lot # 5 867 863 en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige qu'une résidence principale soit érigée dans les 12 mois suivant l'achat d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marcel Dubé fait la demande au conseil municipal d'autoriser une extension considérant qu'il y a des délais importants dans les livraisons de projets;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'autoriser à Monsieur Marcel Dubé un délai supplémentaire de 12 mois pour la construction d'une résidence principale sur le lot # 5 867 863 à partir d'aujourd'hui.

Rés. 2022-142

APPUI À UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À LA POCATIÈRE

ATTENDU la décision du gouvernement du Québec d'accorder à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) l'autorisation d'offrir un nouveau programme universitaire en médecine vétérinaire;

ATTENDU l'entente de partenariat entre l'Université de Montréal et sa Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'UQAR, et ce, avec l'autorisation du gouvernement du Québec, de régionaliser cette formation au Bas-Saint-Laurent et d'y consentir les ressources humaines, financières, matérielles nécessaires;

ATTENDU la volonté gouvernementale de pourvoir aux besoins pressants de médecins vétérinaires en région et notamment en pratique des animaux d'élevage;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'UQAR possède déjà une expertise reconnue dans le déploiement de l'enseignement universitaire de qualité hors du campus de Rimouski;

ATTENDU QUE La Pocatière est une ville éducative et de recherche appliquée par excellence depuis 1859 dans l'histoire de la formation agroalimentaire, par la fondation de la première École d'agriculture au Canada (1859), la Faculté d'agronomie décentralisée de l'université Laval (1940), l'Institut de technologie agricole (1962), puis le campus de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (2021);

ATTENDU la présence, à La Pocatière, d'infrastructures importantes d'élevage via la Ferme-école exploitant deux troupeaux laitiers, un cheptel chevalin et autres installations de productions animales, des centres ovins et porcins à la disposition de la formation;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a elle-même installé sa Faculté de médecine vétérinaire hors de son campus principal, soit à Saint-Hyacinthe, à proximité de l'Institut de technologie agroalimentaire, bénéficiant ainsi d'acquis et de services importants déjà en place;

ATTENDU la présence d'un édifice central imposant permettant le partage de services aux élèves de formation supérieure;

ATTENDU l'espace disponible pour l'ajout de locaux et d'infrastructures répondant aux normes élevées pour offrir un tel programme de formation;

ATTENDU l'environnement agricole présentant une grande concentration et diversification dans les productions animales au Bas-Saint-Laurent, offrant ainsi un laboratoire d'apprentissage cliniques exceptionnels à de futurs praticiens vétérinaires pour les grands animaux, but poursuivi par le gouvernement et ses partenaires universitaires;

ATTENDU l'impact socio-économique majeur à court, moyen et long terme pour le territoire régional de l'ouest du Bas-Saint-Laurent et de l'est de Chaudière-Appalaches de l'implantation de ce programme universitaire à La Pocatière;

ATTENDU QUE l'enseignement agricole est une tradition d'excellence au Kamouraska et dans toute la Côte-du-Sud;

ATTENDU l'importance de soutenir et d'assurer la pérennité d'une institution telle que l'ITAQ - Campus de La Pocatière;

ATTENDU l'attractivité qu'engendre la présence de cet établissement d'enseignement pour le territoire sudécotois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu à l'unanimité que le conseil de Ville Saint-Pamphile appuie la Ville de La Pocatière et demande au gouvernement du Québec et à l'UQAR que le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire sous l'égide de l'UQAR.

Rés. 2022-143

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PADAAR – PROJET-PILOTE DE MARCHÉ COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel réalise actuellement une étude sur le développement d'une offre de marchés publics dans le sud de L'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé par l'entremise du programme *Proximité*, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec ;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie du soutien financier des municipalités de Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles non dépensées d'environ 5 800 \$ sont à prévoir sur la contribution budgétée par les municipalités pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région* (PADAAR) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries permettrait de doubler cette somme pour un projet de promotion des produits régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont montrées intéressées à utiliser les sommes disponibles pour planifier et à mettre en œuvre un projet-pilote de marchés publics collectifs dans certains événements populaires du sud de la MRC de L'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités participantes s'engagent solidairement à contribuer financièrement au projet pour un minimum de 50 % du coût total en nature ou en espèces ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel accepte d'être porteur du dossier pour les municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil appuyé par la conseillère Francine Couette et unanimement résolu d'autoriser la direction générale par intérim de la municipalité de Saint-Marcel soit madame Marie-Claude Chouinard pour déposer une demande de financement au PADAAR pour le projet nommé *Projet-pilote de marché collectif*.

Rés. 2022-144

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mai 2022 au montant de 223 865.47\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2022-145

PARTICIPATION À LA 12^e ÉDITION DU 1000KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité de contribuer au montant de 200\$ à la participation de Madame Marie-Ève Proulx à la 12^e édition du 1000KM du Grand Défi Pierre Lavoie dans le but d'amasser des dons qui seront versés à l'École primaire St-Joseph afin de financer la construction d'un mur d'escalade pour ses élèves.

Rés. 2022-146

INVITATION – TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité de participer au tournoi de golf des camionneurs en réservant un «foursomes» au coût de 300\$, incluant le souper.

Rés. 2022-147

DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION D'HÔTELS À INSECTES PLACE DE LA FRATERNITÉ

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'autoriser les élèves de la classe de persévérance de l'École secondaire La Rencontre à installer leurs hôtels à insectes à la Place de la Fraternité.



N° de résolution
ou annotation
Rés. 2022-149

DEMANDE D'AUTORISATION – DÉFILÉ ANNUEL FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Festival du Bûcheux à effectuer son défilé annuel le samedi 27 août 2022 à 18 h 30, à partir du rang des Gagnon jusqu'au parc industriel des Pionniers.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 38.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale